



Section <b>Transport des élèves co-op</b>	Page 1 de 1
Type <b>Admissibilité</b>	Date 1 <sup>er</sup> octobre 2008

<b>Énoncé</b>	Le transport peut être accordé à un ou une élève co-op lorsqu'un siège de courtoisie est disponible à bord de l'autobus.
<b>Procédures</b>	L'attribution des sièges est soumise aux procédures indiquées dans la politique sur (017) Transport de courtoisie.